

À l'unanimité des voix;

Nous, Ville de Mouscron, DECLARONS que

« Les 17 objectifs de développement durable inscrits dans le cadre du programme de l'ONU appelé Agenda 2030 constituent le cadre stratégique de premier plan pour aiguiller les décideurs politiques dans la mise en œuvre des politiques de développement durable au niveau local, national et mondial. En effet, les réponses aux défis mondiaux se jouent à différents niveaux de pouvoir et de plus en plus au niveau local. Nous devons avoir conscience du fait que ces objectifs de développement durable forment un tout et offrent une réponse commune indivisible à ces défis.

Nous reconnaissons qu'en tant qu'autorité locale, nous avons un rôle central à jouer par rapport à la réalisation du développement durable sur notre territoire. Ce rôle est partagé au niveau mondial par l'ensemble des pouvoirs locaux : nous avons la même responsabilité en Wallonie qu'en Afrique et en Amérique latine, même si le contexte local de l'action peut présenter des différences essentielles. En effet, le développement durable englobe partout dans le monde des aspects économiques, écologiques et sociaux.

Nous mettons en avant que le rôle des villes et communes dans le développement durable est spécifiquement reconnu dans la formulation du onzième objectif (ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables).

En tant qu'acteur public en première ligne face aux préoccupations des citoyens, nous disposons de la légitimité démocratique pour développer une politique locale sur la mise en œuvre des ODD. Cette proximité et la confiance placée dans les autorités locales nous donnent une position idéale pour répondre adéquatement et efficacement aux besoins de la population.

Nous reconnaissons en outre que les 17 objectifs de développement durable touchent sans exception la plupart de nos compétences locales, allant de la lutte contre la pauvreté, via le bien-être et l'égalité des sexes pour jeunes et moins jeunes, à l'énergie et aux politiques de lutte contre le changement climatique, en passant par l'économie locale, l'enseignement et la consommation.

Depuis plusieurs années déjà, nous soutenons beaucoup d'initiatives sur la localisation et la mise en œuvre des ODD sur nos territoires et nous communiquons vers la population dans le but de sensibiliser tous les citoyens. Pour la période 2024-2030, nous nous engageons à continuer de soutenir toutes les démarches locales qui visent à assurer la transition efficace et collective vers des territoires locaux durables.

Nous réfléchissons par conséquent au rôle que notre commune joue (ou pourrait jouer) dans la réalisation des objectifs de développement durable, et nous soulignons que des politiques régionales et fédérales fortement développées dans la matière pourraient permettre une accélération de la localisation et de la mise en œuvre des ODD au niveau local.

Nous invitons donc les autorités régionales et fédérales à nous impliquer davantage, en tant qu'administrations locales, dans les projets et réalisations liés à la localisation et la mise en œuvre des ODD tant directement que via nos organisations de représentation. Nous avons conscience du fait qu'en tant qu'autorités locales, nous ne pouvons pas atteindre les 169 cibles prévues dans l'Agenda 2030 seules et que la réussite dépend d'une collaboration équilibrée entre les différents niveaux de pouvoir, tout en préservant l'autonomie des entités locales.

Nous en appelons à une traduction des 17 objectifs de développement durable adaptée au niveau local et au contexte économique, écologique et social de chacune des entités. Ces objectifs de développement durable sont si fondamentaux que la perspective des autorités locales ne doit surtout pas faire défaut. Selon nous, se concentrer sur le rôle des autorités locales est indispensable pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030.

À l'unanimité des voix;

Nous, Ville de Mouscron, DECLARONS que

« Les 17 objectifs de développement durable inscrits dans le cadre du programme de l'ONU appelé Agenda 2030 constituent le cadre stratégique de premier plan pour aiguiller les décideurs politiques dans la mise en œuvre des politiques de développement durable au niveau local, national et mondial. En effet, les réponses aux défis mondiaux se jouent à différents niveaux de pouvoir et de plus en plus au niveau local. Nous devons avoir conscience du fait que ces objectifs de développement durable forment un tout et offrent une réponse commune indivisible à ces défis.

Nous reconnaissons qu'en tant qu'autorité locale, nous avons un rôle central à jouer par rapport à la réalisation du développement durable sur notre territoire. Ce rôle est partagé au niveau mondial par l'ensemble des pouvoirs locaux : nous avons la même responsabilité en Wallonie qu'en Afrique et en Amérique latine, même si le contexte local de l'action peut présenter des différences essentielles. En effet, le développement durable englobe partout dans le monde des aspects économiques, écologiques et sociaux.

Nous mettons en avant que le rôle des villes et communes dans le développement durable est spécifiquement reconnu dans la formulation du onzième objectif (ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables).

En tant qu'acteur public en première ligne face aux préoccupations des citoyens, nous disposons de la légitimité démocratique pour développer une politique locale sur la mise en œuvre des ODD. Cette proximité et la confiance placée dans les autorités locales nous donnent une position idéale pour répondre adéquatement et efficacement aux besoins de la population.

Nous reconnaissons en outre que les 17 objectifs de développement durable touchent sans exception la plupart de nos compétences locales, allant de la lutte contre la pauvreté, via le bien-être et l'égalité des sexes pour jeunes et moins jeunes, à l'énergie et aux politiques de lutte contre le changement climatique, en passant par l'économie locale, l'enseignement et la consommation.

Depuis plusieurs années déjà, nous soutenons beaucoup d'initiatives sur la localisation et la mise en œuvre des ODD sur nos territoires et nous communiquons vers la population dans le but de sensibiliser tous les citoyens. Pour la période 2024-2030, nous nous engageons à continuer de soutenir toutes les démarches locales qui visent à assurer la transition efficace et collective vers des territoires locaux durables.

Nous réfléchissons par conséquent au rôle que notre commune joue (ou pourrait jouer) dans la réalisation des objectifs de développement durable, et nous soulignons que des politiques régionales et fédérales fortement développées dans la matière pourraient permettre une accélération de la localisation et de la mise en œuvre des ODD au niveau local.

Nous invitons donc les autorités régionales et fédérales à nous impliquer davantage, en tant qu'administrations locales, dans les projets et réalisations liés à la localisation et la mise en œuvre des ODD tant directement que via nos organisations de représentation. Nous avons conscience du fait qu'en tant qu'autorités locales, nous ne pouvons pas atteindre les 169 cibles prévues dans l'Agenda 2030 seules et que la réussite dépend d'une collaboration équilibrée entre les différents niveaux de pouvoir, tout en préservant l'autonomie des entités locales.

Nous en appelons à une traduction des 17 objectifs de développement durable adaptée au niveau local et au contexte économique, écologique et social de chacune des entités. Ces objectifs de développement durable sont si fondamentaux que la perspective des autorités locales ne doit surtout pas faire défaut. Selon nous, se concentrer sur le rôle des autorités locales est indispensable pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030.

Suite de la délibération du Conseil communal du 27 janvier 2025 ayant pour objet : **Signature de la Déclaration d'engagement communal relative aux Objectifs de Développement Durable et à l'Agenda 2030**

Nous demandons que les pouvoirs publics régionaux, fédéraux et européens garantissent et renforcent les moyens financiers qui vont de pair avec nos compétences afin que nous puissions continuer notre contribution cruciale aux objectifs de développement durable.

La participation de la société civile est essentielle pour la réalisation de l'Agenda 2030. Nous sommes convaincus que la participation citoyenne (organisée ou non) à la politique communale est une condition importante pour une bonne gouvernance locale. D'ailleurs, les communes peuvent aider tant la société civile que le secteur privé à devenir plus sensibles aux questions liées au développement durable.

Nous tenons à mettre en avant la situation globale dans laquelle se trouve la société mondiale. Les inégalités se creusent entre les différents continents et cela engendre des tensions géopolitiques entre les différentes puissances mondiales. Ces divisions ont un effet néfaste pour le bien-être de la population mondiale et elles engendrent des injustices qui se font de plus en plus sentir dans les communautés locales.

Nous défendons le fait que la réduction des inégalités entre les individus (tant au niveau local, national que mondial) est indissociable du développement durable. A ce titre, le fait que chacun puisse bénéficier des mêmes droits et des mêmes opportunités, maintenant ou à l'avenir, constitue une des valeurs fondamentales de notre système démocratique.

Nous reconnaissons qu'en tant qu'autorités locales, il est important de conclure des alliances dans le monde entier. Nous sommes convaincus que la coopération fait partie intégrante de la mise en œuvre du développement durable. Elle peut s'illustrer notamment par une coopération mutuelle, dans le cadre de partenariats intercommunaux et de réseaux apprenants régionaux, nationaux et internationaux ».

PAR LE CONSEIL :

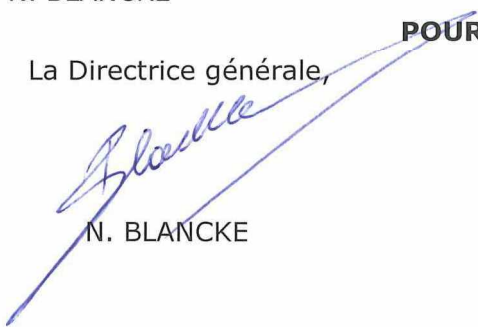
Par ordonnance :
La Directrice générale,
N. BLANCKE

La Présidente,
A. CLOET

POUR EXTRAIT CONFORME :

La Directrice générale,

La Bourgmestre,


N. BLANCKE




A. CLOET